

Image not found or type unknown



Maison vendue aux enchères sans avertissement

Par **Perrineben**, le **20/04/2009** à **23:17**

Bonjour, rnrnLa maison de mon père a été vendue aux enchères sans que le juge ni son avocat ne l'avertisse de la vente. Il avait pourtant expliqué quelques semaines auparavant à son avocat qu'il avait trouvé une solution pour rembourser l'intégralité de sa dette. rnrnA-t'il un recours alors que la maison a déjà été vendue? rnrnMerci d'avance pour vos conseils et votre aide.

Par **Solaris**, le **20/04/2009** à **23:33**

Bonjour, rnrnNon, mais votre père a forcément été prévenu: une affiche a été apposé sur le bien vendu. Il a dû recevoir une commandement aux fins de saisie immobilière délivré par huissier de justice. rnIl aurait dû se rendre à l'audience pour solliciter un renvoi mais cela serait resté à l'appréciation du magistrat. rnL'adjudication est définitive.

Par **Perrineben**, le **20/04/2009** à **23:36**

Mon père n'habitait pas dans le bien vendu. Impossible de voir les affiches. Et aucune visite d'huissier, ni de commandement déposé dans la boîte aux lettres ou en mairie.